**Article de « La Tribune » : 03 mars 2020 :**

**L'arrêt de Fessenheim : un gâchis français**

L'opposition aux éoliennes s'amplifie. Après le [gâchis](https://www.atlantico.fr/decryptage/3587513/nucleaire--au-dela-de-fessenheim-un-gachis-francais-henri-prevot) de l'arrêt de la centrale nucléaire de Fessenheim en bon état de marche, de plus en plus de personnalités rejoignent les opposants historiques à l'arrêt du nucléaire. Car oui, nous mettons au rébus des installations amorties qui ne produisent pas de CO2 pour les remplacer par des installations qui, si elles n'en produisent pas non plus, présentent de très nombreux inconvénients et augmentent la facture électrique des citoyens.

Loïk Le Floch-Prigent qualifie très justement la fermeture de cette centrale de *« drame national »*. Dernièrement, dans Causeur, le philosophe Alain Finkielkraut et l'animateur de télévision Stéphane Bern ont signé une pétition demandant au président de la République Française de mettre un terme à l'implantation des éoliennes. Emmanuel Macron, à Pau, a lui-même reconnu que « *le consensus sur l'éolien est nettement en train de s'affaiblir dans notre pays* ». Les griefs sont connus, avec notamment la dégradation du paysage, les nuisances diverses pour les riverains mais aussi pour la faune aviaire, le démantèlement problématique... Les citoyens qui se mobilisent contre les effets nocifs de ces moulins à vent modernes méritent notre soutien total dans leur juste lutte.

**Des milliards dépensés pour une production d'énergie primaire négligeable**

Il y a une raison rédhibitoire que tout citoyen devrait prendre en compte afin de s'opposer encore plus fermement au déploiement des éoliennes, voire exiger leur démantèlement. Lors des crises pétrolières des années 1970, on a rapidement pensé à remplacer les centrales électriques fonctionnant aux énergies fossiles par des éoliennes. Après tout, l'histoire nous a enseigné que l'énergie éolienne a été abondamment utilisée par les meuniers. Il suffisait de moderniser une technologie ancestrale. Les progrès ont été rapides au point que [les financements européens ont permis](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_98_778) la mise au point de machines performantes de plus en plus puissantes à la fin du siècle dernier. Pourtant leur déploiement se faisait attendre, car si la technologie était au rendez-vous, la rentabilité économique faisait défaut. Afin de mettre en œuvre la politique d'abattement des émissions de CO2 décidée après l'adoption du protocole de Kyoto, l'Union européenne (UE) a voulu rendre obligatoire cette forme de génération d'électricité. Dans une première [directive de 2001](https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2001L0077:20070101:FR:PDF), l'objectif n'était pas contraignant. [La directive de 2009](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018L2001&from=EN), au contraire, a rendu obligatoire la génération d'électricité à partir d'énergie renouvelable, avec en prime [la priorité d'accès au réseau](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019L0944&from=EN) de cette forme d'électricité.

Le développement a été fulgurant notamment en Allemagne, en Italie et au Danemark. Après des années d'efforts, nous devons constater que l'électricité d'origine éolienne représente, dans l'UE, 11 % de la production globale d'électricité, loin derrière la production d'énergie électronucléaire qui en représente 25 % et celle du gaz naturel avec 21%. Mais, si ce chiffre de 11% peut sembler intéressant, il ne dépasse pas les 1,9 % une fois ramené à l'énergie primaire. Si l'on ajoute les 0,5% d'énergie solaire, ce résultat de 2,4% en énergie primaire a été obtenu après avoir dépensé 689 milliards de dollars entre 2010 et mi 2019. Depuis 2000, un million de millions d'euros a été [dépensé](https://www.lecho.be/opinions/carte-blanche/mille-milliards-pour-atteindre-la-neutralite-carbone/10207221.html) dans l'UE pour des résultats, somme toute, négligeables. Tout ça pour ça !

**L'intermittence : le mal originel de la production éolienne**

Toutefois, l'expérience acquise sur plus de dix années doit nous permettre de tirer des leçons afin de savoir s'il convient de poursuivre dans la voie de l'obligation de production d'électricité éolienne. Or, il apparaît de manière irréfragable que l'intermittence de la production éolienne due à la variabilité de la vitesse du vent ne permettra pas un déploiement suffisant pour remplacer les productions électronucléaire ou thermique d'électricité. Lorsque le vent ne souffle pas il faut bien qu'il y ait une production disponible pour compenser ce manque de production ― on peut dire la même chose du solaire photovoltaïque.

On observe qu'en moyenne dans l'UE les éoliennes ne produisent que pendant 23 % du temps. Que faut-il faire pendant les 77 % du temps restant ? Utiliser les équipements de production traditionnels. Si c'est ainsi qu'est gérée la production d'électricité depuis une dizaine d'années, cette méthode n'est guère efficace car elle impacte le coup de la production. D'ailleurs, lorsqu'il y a trop de vent il faut payer des consommateurs industriels pour qu'ils consomment cette électricité inutile. Tout cela coute cher ! Les installations classiques performantes ne fonctionnent pas de manière idéale et nous subissons également un surcoût à la gestion, de plus en plus délicate, du réseau électrique. Dès la prise de conscience de cette réalité, une multiplication de solutions a été envisagée : réseaux intelligents (smart grids), gestion à distance de la consommation des ménages, développement des batteries. Mais tout cela n'existe pas encore, ou de façon embryonnaire, et reprendra probablement des décennies avant d'être mise en œuvre à un coût compétitif.

Les États se sont rabattus sur le [mécanisme de rémunération de la capacité](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R0943&from=EN) des installations thermiques qui consiste à apporter une aide publique aux installations thermiques tout simplement parce qu'elles existent et qu'elles sont disponibles au moment où la nature ne produit pas. On ne finance donc non pas la production, mais l'existence d'une capacité de production. Le lecteur aura compris que l'on subventionne non seulement l'installation des éoliennes, mais encore les centrales non intermittentes pour qu'elles suppléent au caprice de la nature.

 Aucune solution économique et industrielle n'est aujourd'hui en vue pour compenser cette intermittence. Malgré la diminution du coût d'installation des éoliennes, mais également de leur coût de génération ([44% de réduction en dix ans](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiop7Cz6OXnAhXO8qQKHfNIDlsQFjAAegQIBRAB&url=https%2525253A%2525252F%2525252Fwedocs.unep.org%2525252Fbitstream%2525252Fhandle%2525252F20.500.11822%2525252F29752%2525252FGTR2019.pdf&usg=AOvVaw0HH9gRF6Yl9sTRtHEhpyki)), la facture du citoyen ne cesse d'augmenter. Les données statistiques de l'office Eurostat de l'UE montrent que [plus on produit de l'électricité intermittente, plus le consommateur paye cher son électricité.](http://www.science-climat-energie.be/2018/08/21/lelectricite-intermittente-une-realite-et-un-prix/)

**Aucune obligation de résultats**

Les pays d'Europe centrale et orientale l'ont bien compris et ne se pressent pas pour installer des éoliennes. D'ailleurs, la directive en faveur de la promotion des énergies renouvelable de 2018, contrairement à celle de 2009, ne prévoit aucune obligation de résultats pour les États membres, seule l'UE étant tenue d'y arriver. Les États membres ont refusé cette clause d'obligation de résultats lors du [sommet européen des 23-24 octobre 2014](https://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/145423.pdf). En 2021, l'objectif de 20% d'énergies renouvelables ne sera pas atteint par une majorité d'États membres, notamment ceux d'Europe centrale et orientale, mais aussi l'Allemagne.

Est-ce que la Commission Européenne dirigée par Madame Ursula von der Leyen va engager une procédure judiciaire contre l'Allemagne et une large série d'autres États membres ? Un autre rendez-vous intéressant aura lieu en 2031 lorsque la Commission européenne devrait traîner en justice l'UE pour ne pas avoir atteint le résultat qu'elle s'est imposée elle-même en matière d'énergie renouvelable puisque si l'objectif n'est pas contraignant pour les États membres... il l'est pour l'UE !